

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES

TR-009-2003

Enregistré auprès du registraire des règlements

2003-12-16

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES,
entrée en vigueur**

En vertu de l'article 17 de la *Loi modifiant la Loi sur les boissons alcoolisées* et de tout pouvoir habilitant, le commissaire décrète :

- 1. Les articles 2, 4, 6 et 8 de cette loi entrent en vigueur le 1^{er} mai 2004.**